

**Arrêté UFR Sciences
Portail Louis Pasteur - 2024-2025**

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Sciences et technologie** » Portail « **Louis Pasteur** » pour l'accès aux mentions de Licence en « **Chimie** », « **Sciences de la Vie** », « **Sciences de la Vie et de la Terre** » et « **Sciences Sanitaires et Sociales** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Portail Louis PASTEUR dont L.AS - Site d'Aix Montperrin - tous parcours confondus hors label intensif
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Murielle SCHMITT <u>Suppléant(e)</u> : Stephanie RAMI <u>Liste des membres</u> : Odile CHEVALIER, Stéphanie RAMI, Emilie WALLING <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Murielle SCHMITT <u>Suppléant(e)</u> : Anne ABYSIQUE <u>Liste des membres</u> : Anne ABYSIQUE, Evelyne FRANQUET, Mélanie BARONI <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

Portail Louis PASTEUR dont L.AS- Site de Saint Charles - tous parcours confondus hors label intensif

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Christine ZOUITENI

Suppléant(e) : Bruno COULOMB

Liste des membres : Eric BESSON ; Kacem SAIKOUK ; Anne-Charlotte MARSOLLIER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 2

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Bruno COULOMB

Suppléant(e) : Christine ZOUITENI

Liste des membres : Michel MARTON ; Sylvie THUAULT ; Anne-Charlotte MARSOLLIER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Portail Louis PASTEUR dont L.AS- Site de Luminy – tous parcours confondus hors label intensif

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Gilles QUELEVER

Suppléant(e) : Patrice CRETE

Liste des membres : Christophe LEJEUSNE, Christine VESPA

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 2

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Patrice CRETE

Suppléant(e) : Gilles QUELEVER

Liste des membres : Léopold KURZ

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Portail Louis PASTEUR dont L.AS hors label intensif

Jury d'année (Commun à tous les sites hors télé-enseignement)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Léopold KURZ

Suppléant(e) : Bruno COULOMB

Liste des membres : Bruno COULOMB, Murielle SCHMITT, Christine ZOUITENI, Patrice CRETE, Gilles QUELEVER

Portail Louis PASTEUR – Label Intensif

Jury d'année (Commun à tous les sites hors télé-enseignement)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole BAFFERT

Suppléant(e) : Fabrice DUVERNAY

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, **Laurence MOURET** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences



Université d'Aix-Marseille
La Doyenne
AMU
Laurence MOURET